

AMENDEMENT

DATE : 12/04/2019

DATE DE RECEPTION :

AMENDEMENT N° : 2T118-001

PROPOSITION DE : 0UNM4 - QUIMPER TX CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE - SERV-PUB - 29 - voix: 277

REDACTION INITIALE :

118. Nous avons tout à gagner à reconquérir le droit de se former pendant son temps de travail pour se réaliser personnellement, pour accéder à l'emploi, le préserver ou en obtenir un nouveau, pour accéder à l'égalité professionnelle, pour élever ses qualifications, les faire reconnaître et rémunérer à leur juste valeur. Cette reconquête doit se faire en obtenant la suppression des seuils des contributions des entreprises. Ces dernières doivent contribuer de manière équivalente, quel que soit leur nombre de salariés. Les compétences et les qualifications ne doivent pas être liées aux seuls besoins des entreprises. Les salariés ne doivent plus être individualisés face à leurs parcours de formation. C'est la mutualisation des contributions des entreprises qui permettra de répondre aux enjeux sociaux de la formation professionnelle.

REDACTION PROPOSEE :

118. Nous avons tout à gagner à reconquérir le droit de se former pendant son temps de travail pour se réaliser personnellement, pour accéder à l'emploi, le préserver ou en obtenir un nouveau, pour accéder à l'égalité professionnelle, pour élever ses qualifications, les faire reconnaître et rémunérer à leur juste valeur. Cette reconquête doit se faire en obtenant la suppression des seuils des contributions des entreprises. Ces dernières doivent contribuer de manière équivalente, quel que soit leur nombre de salariés. Les compétences et les qualifications ne doivent pas être liées aux seuls besoins des entreprises. Les salariés ne doivent plus être individualisés face à leurs parcours de formation. C'est la mutualisation des contributions des entreprises qui permettra de répondre aux enjeux sociaux de la formation professionnelle.

De même qu'au début du XXe siècle, on a construit des écoles, formés des instits pour apprendre à lire et à écrire aux enfants, aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir un plan ambitieux de formation au numérique : à l'école, de la maternelle à l'université, dans les entreprises et en dehors, pour que tout adulte puisse être formé aux fondamentaux du numérique : notions de bases (fichier, programme, classement,...), internet (navigateur, moteur de recherche, réseaux sociaux, services en ligne ...), bureautique, juridique, éthique, Et pour que la formation ne profite pas aux multinationales, elle doit s'appuyer sur des logiciels libres.

COMMENTAIRE :

AVIS DE LA COMMISSION

Accepté en l'état

Motif

Modification

Refusé